

SOURCES D'INFORMATION NON INSTITUTIONNELLES

Descriptif : Présentation de quelques sources d'information sur l'Union européenne qui n'émanent pas des institutions officielles.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Sites d'information
2. Quelques revues en ligne
3. Think tanks français

1. Sites d'information

Toute l'Europe

La mission principale de ce site est d'informer les citoyens sur les questions européennes. Il propose des fiches de des revues de presse, des cartes et des infographies, des vidéos sur les pays membres de l'Union et les différentes politiques européennes, et également des éléments concernant les droits et démarches des citoyens européens. Il propose en outre des [dossiers spéciaux](#) (élections européennes 2019, Brexit...).

A signaler également : un agenda européen de la semaine, des éléments sur l'histoire de l'UE, des cartes et comparatifs sur l'Europe, une présentation de chacun des traités européen ou encore des informations sur le programme Erasmus+ ou sur la recherche d'emploi dans un autre pays européen.

Le Centre d'études européennes et de politique comparée de Sciences-Po

Le site Vie publique (produit par la Direction de l'information administrative et légale (DILA))

La DILA consacre un certain nombre de ses dossiers aux questions européennes :

- [Qu'est-ce que l'Union européenne ?](#)
- [Quelles sont les grandes politiques communautaires ?](#)

Euractiv.com

Euractiv a pour vocation de "faire vivre le débat européen en France de manière efficace et en toute transparence en présentant les points de vue de toutes les parties prenantes". Ce site propose donc des articles sur toutes les politiques et tous les sujets européens avec à chaque fois des liens vers les documents officiels originaux s'il y en a ou vers d'autres articles du site sur le même sujet.

Euractiv est un réseau présent dans différents États membres. Les thèmes mis en avant dans les différents pays diffèrent en fonction des priorités des politiques nationales. L'adresse de la version française est : [Euractiv.fr](#). Cette version propose des dossiers spéciaux et des infographies notamment.

Euractiv propose également l'abonnement à [différentes newsletters](#).

2. Quelques revues en ligne

Hormis la revue Cahiers européens réalisée par le Centre d'études européennes de Sciences-Po, on peut citer :

[Living reviews in European governance \(LREG\)](#)

Les articles proposés portent sur les questions de gouvernance européenne et d'europanisation des politiques publiques des États membres de l'Union. Pour chaque article, outre la possibilité de le télécharger, on a aussi de façon systématique un résumé et des consignes pour pouvoir le citer. Il est à noter que le dernier article paru a été mis en ligne fin 2015

[European Papers - Carnets européens \(droit et intégration en Europe\)](#). Cette revue a été créée dans le but de prendre part au débat sur l'intégration européenne. Elle existe depuis 2016.

[European journal of legal studies](#)

Cette revue qui existe depuis 10 ans est éditée par l'Institut européen de Florence. On peut consulter les articles sur la base [Cadmus](#) (interrogation possible par numéro, auteurs...). Cette revue propose aussi une [page Facebook](#) pour se tenir au courant de ses dernières actualités.

3. Think tanks français

Les deux principaux think tanks français produisant des documents intéressants sur les politiques documentaires sont " La Fondation Robert Schuman " et le groupement " Notre Europe ".

[Fondation Robert Schuman](#)

Du nom du "père fondateur de l'Europe" et reconnue d'utilité publique en 1992, elle s'est notamment fixée comme missions de promouvoir la démocratie en Europe, ainsi que d'aider les projets de recherche sur les thèmes européens.

Cette fondation édite différentes publications téléchargeables gratuitement :

- une newsletter : la lettre hebdomadaire envoyée chaque lundi soir dans les boîtes aux lettres électroniques. Elle présente l'actualité européenne et propose des liens vers les sites d'où vient l'information présentée.
- Questions et entretiens d'Europe : synthèses d'une dizaine de pages sur une thématique européenne. Il en paraît environ une par semaine. Les entretiens d'Europe : articles rédigés par une personnalité (chercheur, professeurs d'université...) spécialiste de la question évoquée. Leur parution n'est pas régulière. On peut faire une recherche sur ces publications par thèmes (proposé à droite de l'écran).

La fondation abrite aussi en son sein depuis 2002 l'[Observatoire des élections en Europe](#). Ce dernier a pour vocation de donner des informations sur les différents scrutins qui se déroulent sur notre continent (autrement dit, cet observatoire ne se cantonne pas à l'analyse des élections dans les pays membres de l'Union européenne), avant et après le scrutin. (On y accède via la rubrique "Publications").

La Fondation Robert Schuman publie également un rapport annuel sur l'État de l'Union européenne et d'autres documents chez des éditeurs commerciaux.

[Notre Europe - Institut Jacques Delors](#)

Ce groupement d'études et de recherche date quant à lui de 1996. Il a été créé par l'ancien Président de la Commission européenne, Jacques Delors et est aujourd'hui présidé par Enrico Letta. Sa vocation est d'organiser la réflexion en s'appuyant sur les acquis de la construction européenne et la situation présente, et de fournir des études prospectives. Ce groupement se définit lui même comme un laboratoire d'idées.

Comme la Fondation Robert Schuman, ce groupement publie des analyses (policy papers...). On peut les retrouver derrière l'onglet "[Publications](#)".

Il est à noter que depuis 2014 il existe un [institut Jacques Delors à Berlin](#). Ses publications sont relayés par l'institut parisien.

Fiche réalisée par : Cathy SIMON-BLOCH (ENA)

Dernière mise à jour : novembre 2018

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).